



Rennes, le 6 novembre 2018

**Lettre ouverte**

**à Mesdames et messieurs les Président.es  
de Conseil départemental**

**Mesdames les Présidentes  
Messieurs les Présidents,**

Vous êtes réunis pour le 88<sup>ème</sup> congrès de l'Assemblée des Départements de France les 7, 8 et 9 novembre qui se déroule à Rennes sur invitation du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Jean-Luc Chenut.

Celui-ci avait prévu d'accueillir les membres du Bureau de l'ADF ainsi que les représentants des Départements ultra-marins au sein des bâtiments départementaux pour leurs travaux du 7 novembre. Mais confronté à une contestation très largement suivie par les personnels prévoyant un temps de manifestation festive devant l'Hôtel du Département, il a décidé de tout transférer dans le Couvent des Jacobins.

**A l'ouverture de votre congrès placé sous le signe d'un changement attendu de méthode de concertation entre le gouvernement et les collectivités locales, l'intersyndicale SUD, CFDT, CGT et FO tient néanmoins à vous informer de la réalité du dialogue social au Département d'Ille-et-Vilaine.**

En réponse à une des observations de la Chambre Régionale des Comptes, le Président Chenut a décidé de supprimer 6 jours d'ARTT pour mettre fin à la dérogation à la durée légale du temps de travail de 1607 heures acquise depuis 2001. Cette décision a été prise sans aucune concertation avec les organisations syndicales qui en ont été informées 3 jours avant l'ensemble du personnel.

L'ensemble des organisations syndicales représentées dans la collectivité a contesté d'emblée aussi bien la forme que le fond de cette décision et a réaffirmé notre attachement à cet accord issu d'une négociation dans le cadre d'une mesure de progrès social qui a permis le partage du travail et la création d'emplois avec de nombreuses contreparties, tel que le gel du régime indemnitaire des agents pendant 3 ans.

Plusieurs actions ont été menées avec le personnel pour demander que s'ouvre une réelle discussion sur l'organisation du temps de travail et la mobilisation a rassemblé plus de 1 000 agents grévistes le 27 septembre dernier.

La suppression de 6 jours de RTT intervient dans un contexte de mal-être important au sein des services départementaux, lié à la surcharge de travail dans les services, à la pénibilité des postes, à la perte de sens du travail en « mode dégradé » et à la perspective de fermeture de services.

.../...

Notre administration est dans un déni constant de cette réalité et une fois de plus, la forme donnée à la décision du Président Chenut amène pour le personnel un sentiment de non reconnaissance du travail et de l'engagement au quotidien des agents pour le service public.

Aujourd'hui, les agents du Département d'Ille-et-Vilaine continuent de s'opposer à l'augmentation du des jours travaillés et ne peuvent accepter en l'état la suppression de 3 jours de RTT dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les contreparties proposées par le Président le 15 octobre.

L'intersyndicale demande toujours l'ouverture de réelles discussions et négociations sur l'organisation du temps de travail, ce qui passe par le report du projet global en 2019.

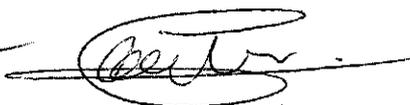
Pour SUD,

S. Desbordes



Pour la CFDT

K. Gautier



Pour la CGT

F. Bourdais



Pour FO,

P. Glemée

